



[Signature]

Du vingt et un février mil neuf cent trente huit, convoca-
tion du Conseil municipal pour le samedi 26 février à la
Mairie, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur
les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

[Signature]

Séance Du 26 Février 1938

L'an mil neuf cent trente huit, le samedi vingt six fé-
vrier à quinze heures, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'or-
dinaire de ses séances sous la présidence de M. Decauville
Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Leborgne
Deschamps, adjoints, Blanchet, Leroux, Magnier, Plustin, Lefevre
Delbès, Tourat, Favre, Coustant, Homégrave, Vautrey, Colutin
Boutante, Delahaye.

Absents excusés : M. M. Chartier, adjoint, Croc, Lagson
Bouquin, Dupré.

Le Conseil choisit pour secrétaire, M. Coustant, lequel
donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est
adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont
il veut de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre adressée par le ministère des
travaux publics à Monsieur Delahaye, en réponse à la lettre du 31
janvier 1938, signalant l'intérêt que présenterait la création de cartes
d'abonnement hebdomadaires de travail de cinq jours, en raison de
l'application de la semaine de 40 heures.

La direction générale des chemins de fer informe M. Delahaye
qu'il n'a pas été possible de résoudre la question dans un sens favorable
pour les raisons suivantes :

" Les dispositions de la loi du 20 juin 1936, laissent à l'emploi
leur la latitude de répartir sur 6 journées, les 40 heures de travail,
" et d'autre part, lorsque le travail est effectué en 5 périodes de huit
heures, si un jour de repos est donné le dimanche, l'autre jour de
repos peut être accordé un jour quelconque de la semaine.

" Le chemin de fer serait ainsi conduit à délivrer trois sortes de

Correspondance

Lettre Delahaye, cartes
d'abonnement hebdoma-
daires de travail

28

28/2

cartes:

" 1 carte valable 1 jour.

" 1 carte valable 6 jours.

" 1 carte valable 5 jours.

" Et les cartes valables 5 et 6 jours devraient pouvoir être utilisées à des jours quelconques de la semaine.

" La réalisation d'une telle mesure serait compliquée et permettrait de nombreuses fraudes.

" Au surplus le prix des cartes de travail est déjà actuellement très réduit, puisqu'il comporte sur le prix de 1 billets d'aller et retour, des réductions de l'ordre de 62 à 82% suivant la distance.

Monsieur Delahaye, après avoir exploité la situation des travailleurs, propose à l'assemblée d'adopter le vœu suivant:

Le conseil Municipal d'Orsay, réuni en séance ordinaire, le 26 février 1938;

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée le 31 janvier 1938, par M. M. Delahaye, Naughey, Fourat, Bauquin et Coussant, à M. le Ministre des Travaux Publics, en vue d'obtenir la carte d'abonnement hebdomadaire de cinq jours sur les chemins de fer;

Après avoir pris connaissance de la réponse de M. le Conseiller d'Etat, Directeur Général des chemins de fer et des transports, par autorisation de M. le Ministre;

Considérant que si la réalisation d'une telle mesure permettrait de nombreuses fraudes il appartiendrait aux compagnies de chemin de fer de prendre les mesures utiles. Pour l'heure, il est évident que ce sont les travailleurs qui, n'utilisant leur carte que 5 jours, sont fraudés chaque semaine de 2 jours par la Société nationale des chemins de fer.

D'autre part, si le prix des cartes est actuellement très réduit il n'en est pas moins vrai que celui-ci a subi une augmentation de 61% en un an.

En conséquence,

Le Conseil Municipal d'Orsay prie respectueusement M. le Ministre des Travaux Publics de reconsidérer la question afin de lui donner la solution juste et équitable que tous les travailleurs attendent.

L'envoi du présent vœu est accepté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Montefrol mandant la pose d'une lampe Rue de la Dimanche, une autre avenue St Jean de Beauregard et signalant qu'une nouvelle voie de Mondétour vient d'être dénommée Avenue St Jean de Beauregard, ce qui porte à des confusions.

Lettre Montefrol

Lettre Vérain. Rue
Vaubien

Le conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.
Lecture est donnée d'une lettre de M. Vérain, demandant la pose d'une canalisation d'eau potable, rue Vaubien.

lettre Cessens. Rue
Mademoiselle

Le Conseil renvoie cette demande à la commission des travaux.
M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cessens relative aux travaux de viabilité de la rue Mademoiselle et du chemin de la Butte sainte Catherine, incombant aux communes d'Orbay et de Villebon et d'une lettre adressée à M. le préfet de Seine et Oise, par les usagers de ces voies, demandant son arbitrage dans un désaccord qui existerait entre les deux communes.

M. Deschamps prend la parole pour confirmer les termes de cette lettre.

M. le Maire explique qu'il n'existe aucun désaccord entre les deux communes, mais que le financement de travaux inter-communaux exige des formalités que M. Deschamps ignore certainement.

D'autre part, le 26 janvier 1938, M. le Maire de Villebon adressait à M. le Maire d'Orbay, la lettre suivante : En réponse à votre lettre du 30 décembre dernier, au sujet des travaux de la rue Mademoiselle et du chemin de la Butte - St. Catherine, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il avait été convenu avec votre commission des chemins que nous ferions une bonne réparation dans le chemin de la Butte, St. Catherine, et vous auriez alloué dans votre quote-part, une somme de 15.000 frs.

" Cependant en demandant que la rue Mademoiselle soit comprise dans lesdits travaux, obligatoirement il faut songer à un emprunt.

" Une commission spéciale se réunit samedi prochain pour prendre une décision à ce sujet."

Il convient en effet, que les conseils municipaux des deux communes prennent des délibérations absolument identiques, pour la constitution d'un syndicat intercommunal.

Le rapportant aux explications de M. le Maire, M. Deschamps propose le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité :

" Le Conseil Municipal prend en considération les termes de la lettre de M. le Maire de Villebon en date du 28 janvier 1938 et prie ce dernier de faire hâter les démarches pour aboutir à un accord.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Leclerc Notaire à Stenay (Meuse) informant la commune d'un legs fait en sa faveur par Mme Suret-Dorbaix de Stenay, pour l'entretien du caveau de son fils.

Le conseil décide de faire étudier par la commission des

Legs Suret-Dorbaix
de Stenay

28-2

8
lettre Meignen

travaux les possibilités d'acceptation de ce legs.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Meignen proposant la formation d'une harmonie municipale.

Le Conseil ajourne cette étude, en attendant les résultats de la réorganisation de la fanfare.

lettre Denis - professeur de dessin

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Denis professeur de collège, demandant la révision de son traitement. Le conseil en renvoie l'étude à la commission scolaire.

plan d'alignement Chemin 24

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Thomas relative aux alignements à donner dans le chemin 24.

Le Conseil décide à l'unanimité de faire dresser un plan d'alignement de la partie comprise entre la rue du front de fermet et Le Guichet, conformément au plan d'aménagement et d'embellissement de la commune.

lettre Cie P.O. Midi télégraphe privé

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le chef de gare demandant la suppression du télégraphe privé, qui n'est d'aucune utilité.

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à cette suppression.

lettre St^e d'horticulture

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société d'horticulture remerciant le conseil municipal de la subvention qu'il lui a allouée.

Avenue des Bois

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une note de l'entreprise Gabriel en réponse à l'expertise des travaux de canalisation d'épuration, à laquelle l'expert aura à répondre.

Propriété Renson

M. le Maire expose au Conseil qu'il convient d'étudier l'achat par la commune de la propriété Renson et les utilisations qui pourraient en être faites. Le Conseil décide de se réunir en assemblée plénière le samedi 5 Mars à 15 heures, pour visiter la propriété.

Avance du requêteur de la cantine

Envoyé le 28 - 2. 38

Reçu le 29 - 2. 38
Construction des Ecoles

Le Conseil décide de porter à partir du 1^{er} février, l'avance du requêteur de la cantine scolaire, à 200 francs mois au lieu de 100 francs.

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de reprendre l'étude de la construction des Ecoles de Mondétour et du Guichet et propose de nommer une commission qui devra se mettre en rapport avec l'académie, voir l'emplacement des terrains, décider de la façon dont on fera établir les plans et devis, afin de soumettre au Conseil municipal un projet précis. Le Conseil désigne M.M. Delahaye, Flusin, Flavre Deschamps, Hennegrave, Coustant pour faire partie de cette commission.

Revision du prix de l'eau

M. le Maire expose à l'assemblée la demande de la société Lyonnaise des Eaux, pour l'adoption d'une nouvelle formule de calcul du prix de l'eau et d'un avenant instituant un minimum de consommation de 45 m³ et donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission désignée pour étudier ces propositions.

" La commission de l'eau s'est réunie le samedi 12 février 1938, à 16^h30, à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

" Etaient présents : M. M. Decauville, Maire, Lebarque, adjoint, Dupré, Delbès, Coustant, Nautrez, Delahaye et Blanchet.

" Après discussion sur l'avenant proposé par la Société Lyonnaise des Eaux, la commission est d'avis unanimement de rejeter cet avenant qui donnerait l'obligation aux abonnés à une consommation minimum de 45 m³ par an.

" La commission se déclare unanimement favorable à la nouvelle formule fixant le prix de l'eau proposée par la commission de révision des marchés.

" En outre, la commission de l'eau est d'avis unanimement de supprimer les bornes fontaines suivantes immédiatement :

" 1^o Rue Georges Clemenceau, rue de Versailles, face au restaurant Gérard; place de la République, ces bornes sont fermées déjà depuis plusieurs mois.

" 2^o de supprimer dans un délai d'un mois, les bornes fontaines, allée des tilleuls, - Angle des rues de Saunay et du Mail.

Monsieur Favre fait observer que la décision de la commission de révision des marchés s'applique aux communes où la société Lyonnaise est concessionnaire, ce qui n'est pas le cas de la commune d'Orsay, où elle est régisseur, c'est à dire notre employée et que si elle n'est pas contente des conditions, elle n'a qu'à résilier le contrat.

M. Deschamps dit que d'après la convention le prix de l'eau pourra être modifié le 1^{er} janvier 1937 et ensuite à intervalle de cinq ans, que si la société Lyonnaise n'a pas profité de cette clause elle est déchue de sa demande.

M. le Maire leur fait observer qu'il existe un contrat entre la société Lyonnaise et la commune, et que ce sont les décrets-lois qui donnent droit à la révision des formules de calcul du prix de l'eau.

A ce moment, M. le président est contraint d'adresser un avertissement au public dont les observations faites à haute voix troublent l'assemblée Municipale.

M. Deschamps reprend la parole et déclare qu'il y a des quittances qui passent au tourniquet, - M. le Maire lui fait observer qu'il vient de prononcer des paroles graves et qu'il en demande

28/2
9/3
28
28

6
l'inscription au procès-verbal; il lui demande de s'expliquer; M. Magnier insiste sur la gravité des paroles prononcées.

M. Deschamps répond qu'il a voulu dire que tous les abonnés ne reçoivent leur quittance, mais qu'elle ne figurent pas toujours dans les comptes de la St^e Lefrançoise; que chaque mois, M. le Maire doit déléguer quelqu'un pour faire le contrôle des compteurs pour éviter ces détournements.

La discussion s'engage sur ces paroles tandis que M. le Président rappelle le public au silence.

M. le Maire: Quels détournements?

M. Magnier: Donnez-nous des éclaircissements?

M. Deschamps: C'est à M. le Maire de donner des éclaircissements, puisqu'il est comptable vis à vis de la commune.

À la demande d'un conseiller Municipal, M. Deschamps donne lecture de l'article 18 de la convention: "Le Maire d'Orsay devra chaque semestre, faire procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles...."

Enfin de clore ce débat, le conseil désigne une commission composée de M. M. Deschamps, Lerauc, Favre, Magnier, Lefèvre Nautrez, chargés de contrôler les compteurs à la sortie d'Orsay et de vérifier si la consommation est bien portée sur les états.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de revenir à l'étude de la nouvelle formule du calcul du prix de l'eau.

La discussion reprend, mais parmi le public, M. Maunef prononce ces paroles, s'adressant au président: "Vous seriez mieux dehors, qu'à dire des bêtises ici". M. le Président fait évacuer la salle et est à nouveau interpellé par M. Maunef en ces termes: "Vous ne dites que des bêtises."

Les portes de la salle étant restées ouvertes et l'entrée libre, M. le Président demande à l'Assemblée de décider par assis et levés conformément à la Loi, si la séance doit continuer à huit clos, décision qui est prise par 15 levés et 3 assis.

M. le Maire propose de refuser purement et simplement toutes majoration; laissant à la St^e Lefrançoise la faculté de faire valoir ses droits d'après les lois en vigueur; M. Delahaye se déclare partisan de cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré, estimant qu'il vaut mieux ne pas courir le risque d'une action devant le Conseil de préfecture qui rendrait la nouvelle formule applicable à partir de 1^{er} janvier 1937, alors que la St^e Lefrançoise ne la demande que depuis le 1^{er} octobre 1937, adopte par 15 voix contre 3 le procès-verbal de la commission de l'eau, c'est-à

dire :
1° La formule proposée par la commission de révision des Marchés :

$P = 227 - 0,15 \times (I - 178) + 6,5 \times (L - 5,00) + 0,08 \times (A - 429)$,
et autorise M. le Maire à donner accord par lettre à la Société Sefomaise.

2° La décision se rapportant à la suppression des bornes fontaines.

M. le Maire dépose sur le bureau les dossiers relatifs à la distribution d'eau potable dans les lotissements "La Prairie", "Le Petit Chez Soi", "Les Jardins d'Orsay - Mondetour - Verger", l'Indéale de Mondetour - lesquels projets comportent en particulier les contrats à passer entre la S^{te} Sefomaise des Eaux, la commune et les associations Syndicales, pour valoir marché en vue de la Réalisation des Travaux.

Le Conseil délibère :

Autorise M. le Maire à signer les contrats et demande que l'approbation préfectorale intervienne dès que possible pour permettre la réalisation des travaux.

Le conseil décide de payer la facture Galland de 1936, celle-ci n'ayant pas été encaissée avant la fin de l'exercice ; sur les fonds libres de l'exercice en cours et vote à cet effet un crédit de 195 frs.

M. Boutante rappelle qu'une décision devait être prise pour le plan d'alignement de la propriété Prevost, rue du Pont de pierres, le conseil décide de convoquer M. Prevost pour un accord.

Le Conseil fixe au dimanche 13 Mars l'élection de la rotière.

Demande Garnier admise
Assistance médicale gratuite : 4 demandes admises.

Assistance aux vieillards : 1 demande refusée.

Assistance aux femmes en couches : 1 demande admise.

Assistance aux familles nombreuses : 1 demande admise.

La séance est levée à 15h30.

Alimentation en eau des lotissements : La Prairie, Le Petit Chez Soi, les jardins d'Orsay, Mondetour - Verger - l'Indéale de Mondetour.

28/2 28

Facture Galland
vote de crédits

Envoyé le 28/2

Alignement Prevost

Election de la Rotière

Allocation militaire

Assistance médicale gratuite

Assistance aux vieillards

Assistance aux femmes en couches

Assistance aux familles nombreuses

[Handwritten signatures and stamps]
Lemaire

[Handwritten signatures: Delbecq, Seborgs, Courbin, Blanchet, Joubert, Le Desautels]

Election de la Rosière

Séance du 13 Mars 1938

Le lundi 7 Mars 1938, convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 13 Mars à 14 heures à l'effet de désigner la Rosière de l'année 1938

Le Maire

J. Decauville

L'an mil neuf cent trente huit, le dimanche treize mars à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie d'Orlay, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

Étaient présents : M. M. Decauville, Blanchet, Leroux, Charrier, Flutin, Lefevre, Fourat, Farre, Leborgne, Coustant, Hennegrave, Bouquin, Nautez, Courtin, Cholet, Delahaye, Deschamps, Magnier

Absents excusés : M. M. Belleis, Croc, Caqson, Boussoude, Dupré.

Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables qui, convoqués le 7 Mars 1938, ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont : M. M. le Curé, Bertrand, Breuse, Prevost, Delrat, Pirqu, Lery, Lefort, Lemouche, Dr André.

Après avoir entendu la lecture de l'article 6 du testament de M. Archangé relatif à l'élection de la Rosière.

Procède à l'élection de la Rosière, pour 1938.

Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de six.

N° 1 - Inscrite le 4 février 1938 - Renée CAMPION

A l'Orphelinat Ste-Suzanne, depuis 1928 - née à Paris (14°) le 5 janvier 1920 - a deux soeurs de 14 et 24 ans - Sa mère est décédée il y a dix ans - est employée à l'Orphelinat comme bonne à tout faire, sans aucun salaire.

N° 2 - Inscrite le 4 février 1938 - Arlette MIROGLIO -

domiciliée à l'Orphelinat Ste-Suzanne depuis 1926 - née à Paris (5°) le 14 Février 1920 - a une soeur de 12 ans - la mère est décédée et le père remarié - est employée à l'Orphelinat comme bonne à tout faire, sans aucun salaire.

N° 3 - Inscrite le 5 février 1938 - Rolande Andrée AVENEL - do-

miciiliée chez ses parents, M. et Mme DUTOUR, rue de la Colline-née à COURDEMANCHE (Sarthe) le 16 Mai 1920 - Orpheline de père - 3 soeurs et 1 frère du second mariage de sa mère - a travaillé chez Mme CHEVALIER, 14 rue Archangé, pendant 2 ans 1/2 comme apprentie - 2° - chez M. COGARD, 14 rue Dareau à Paris, pendant 5 mois, gagnait 20 frs par jour - 3° - à la Chocolaterie Victoria à Palaiseau, gagnait 20 frs par jour ; 4° - chez M. MOREAU, chocolatier, 14 impasse Coeur de Vay, Paris : du 1 Mars 1937 au 8 janvier 1938, gagnait 24 frs par jour et depuis est en chômage.

N° 4 - Inscrite le 7 février 1938 - Denise Jeanne BOUSSARD - domiciliée à ORSAY, 9 avenue du Maréchal Joffre, depuis 14 ans - née à Paris (14°) le 2 janvier 1920 - a un frère actuellement au régiment - A travaillé chez Mme CASIER, couturière, Rue de Chartres - ne peut plus travailler devant tenir l'intérieur de son père qui est presque aveugle et ne gagne que 800 frs par mois, étant menacé de se trouver sans emploi si son infirmité s'aggrave.

N° 5 - Inscrite le 8 février - Simone PELLETIER - domiciliée à ORSAY, 1 rue de Versailles - née à ORSAY, le 8 septembre 1920 - 3 frères plus jeunes - bonne à tout faire, chez M. GALLAS, boulanger, 1 rue de Versailles, au salaire de 250 frs par mois - Orpheline de père, qui était employé de chemin de fer.

N° 6 - Inscrite le 21 Février 1938 - Yvonne Germaine PARIS - domiciliée à ORSAY, 12 rue de Paris - née à SCEAUX (Seine) le 29 Février 1920 - a un frère de 10 ans - travaille avec sa mère dans les champs - le père est employé au métropolitain.

Envoyé le 20 avril 1938
Reçu le 21 avril 1938

Les résultats du scrutin ont donné :
Nombre de votants : 28 Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

1^{er} tour

Melle Champion : 1 voix
Melle Miraglio :
Melle Arvenel :
Melle Boussard : 21
Melle Pelletier : 6
Melle Paris :

2^e tour

Melle Champion : voix
Melle Miraglio :
Melle Arvenel :
Melle Boussard :
Melle Pelletier :
Melle Paris :

Melle Boussard ayant obtenu la majorité absolue est élue Représentative pour 1938

La cérémonie du couronnement aura lieu le 8 Mai
Et ont signé les Membres présents :

(Handwritten signatures and names)
 Le Secrétaire Général : Chole
 Le Président : Lechartre
 Boussard
 Miraglio
 Arvenel
 Pelletier
 Paris
 Bouquin
 ...

Du Mardi 15 Mars 1938

Convocation du Conseil Municipal en séance publique extraordinaire, à la Mairie d'Orsay pour le Samedi 19 Mars à 15^h à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire


Séance du 19 Mars 1938

L'an mil neuf cent trente huit, le dix neuf Mars à quinze heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Decauville, Maire

Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Cholet, Chartier, Leborgne, Deschamps, adjoints, Blanchet, Leraux, Magnier, Lefèvre, Delbes, Faurat, Favre, Coustant, Hennegrave, Mauchez, Gauchin Bouteau, Dupré, Delahaye.

Excusés : M. M. Bouquin, Croc, Cagson, Flutin.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Coustant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente assemblée, qui est adopté par 16 voix contre 3.

M. Deschamps ayant demandé la parole pour présenter les observations suivantes :

" 1^o les paroles qu'on me prête dans le débat relatif au contrôle de l'eau, ne sont pas celles que j'ai effectivement prononcées. J'ai dit à M. le Maire : Avez-vous exercé le contrôle de l'eau et de la composition, pouvoir qui vous est dévolu, conformément au titre 6, article 18, du contrat passé avec la Société Siformeuse des Eaux. M. le Maire n'a pu me fournir une réponse satisfaisante. J'ai donc rappelé que des erreurs s'étant déjà produites, il pouvait s'en produire de nouvelles et qu'ainsi, en toute bonne foi d'ailleurs, la commune pouvait se braver l'été.

" 2^o Même erreur en ce qui concerne les paroles de M. Mauny, qui a dit : il conviendrait de parler sérieusement et de ne pas dire des bêtises ; et à la deuxième fois : quand on administre un commune de 4.000 habitants, on doit mieux connaître les questions.

" 3^o M. le Maire nous a dit qu'on nous obligerait à supporter cette nouvelle augmentation en vertu d'un décret. Ici, j'en demande la lecture pour éclairer mes collègues,

" 4^o Je demande que la formule inscrite au procès-verbal soit comparée avec celle proposée par la commission de l'eau, dont M. Delahaye est rapporteur

21 Mars 1938

Envoyé le

Reçu le

5° La proposition de M. Blanchet, d'une augmentation du prix de l'eau pour les gros consommateurs ne figure pas au procès-verbal.

6° J'ai déclaré que la formule proposée était basée sur la base de l'échelle mobile, je m'étonne que cette phrase ne soit pas relatée, attendu que M. Delbes l'a déclaré aussi.

7° Le départ de M. Magnier n'est pas porté au procès-verbal cependant il a quitté la séance peu après que le Conseil se forme en comité secret.

8° La porte n'avait pas été ouverte avant le vote par assis et levés.

Pour toutes ces raisons, je refuse de signer le présent procès-verbal.

Lettre Société Sefomaise

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Sefomaise en date du 11 Mars 1938, au sujet des paroles prononcées par M. Deschamps à la précédente séance.

M. Deschamps déclare qu'on lui prête des paroles qu'il n'a pas employées et qu'il ne tire pas de conclusions, laissant ce soin aux autorités supérieures qui sont déjà saisies.

Commission de l'eau

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de la commission désignée pour le contrôle des comptes de la régie des Eaux, laquelle s'est assemblée. Il est convenu que cette commission sera reconvoquée à une date ultérieure.

Lettre préfet - budget primitif de 1938

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le préfet en date du 8 Mars 1938 et de sa circulaire du 28 janvier 1938.

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif voté pour l'exercice 1938;

Considérant que la part de la commune en 1937 dans les dépenses d'assistance a été de 156.796 frs, représentant 158 centimes, alors que 118 seulement avaient été prévus au budget,

Que, par suite de l'augmentation du coût de la vie et des charges nouvelles de la commune, il était méritable que les impositions soient augmentées malgré la libération des coutumes d'assistance.

Que, si les dépenses d'assistance n'avaient pas été prises en charge par le département, il aurait fallu inscrire au budget au moins 158 centimes pour la part de la commune,

Qu'en fait, les impositions se trouvent diminuées de ce nombre de centimes, puisque les centimes ordinaires auraient été de 574 au lieu de 416, représentant une augmentation de 30% environ sur l'année précédente, en rapport avec l'élevation des prix.

Que les augmentations de dépenses ou charges nouvelles suivantes,

20 Mars 38

sont nécessaires.

Augmentation de 20% des salaires et traitements	30.000.-
Traitement de l'appareilleur (dépense nouvelle)	13.200.-
Augmentation des pensions à la charge de la commune	2.800.-
Majoration globale de 30% des crédits d'entretien	9.000.-
Augmentation des indemnités de logement des instituteurs	4.000.-
Augmentation de la subvention à la Caisse des Ecoles, par suite de la prolongation de la cantine scolaire	7.000.-
Augmentation du crédit pour envoi d'enfants en colonies de vacances	2.000.-
Augmentation du crédit pour fournitures scolaires, nécessitée par la création de deux classes nouvelles et l'augmentation des prix	12.000.-
Augmentation du crédit pour achat de livres de prix (mêmes raisons que ci-dessus)	3.000.-
Augmentation du crédit pour éclairage des voies (nécessitée par l'augmentation des tarifs et l'agrandissement du réseau d'éclairage)	15.000.-
Achat d'une auto-pompe (Marché approuvé par M. le préfet)	98.000.-
Remboursement au Val d'Orbay de bouches d'incendie (convention avec l'association syndicale)	3.300.-
Augmentation des subventions des sociétés	2.000.-
Enlèvement des boues et immondices (augmentation nécessitée par l'étendue du service et la main d'œuvre)	7.000.-
Honoraires pour étude d'un projet d'éclairage public	7.000.-
Construction d'une borne-fontaine	3.000.-
Imputation de prélevements sur taxes locales après versement au percepteur	4.000.-

224.300.-

En contre-partie supplément de recettes pour concession du Marché

	82.500.-
--	----------

différence
141.800.-

représentant l'augmentation des dépenses pour insuffisance de revenus.

Le Conseil maintient à l'unanimité moins une voix le budget tel qu'il a été présenté à M. le préfet et lui demande de bien vouloir l'approuver.

M. Hemmegeau donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion de la commission scolaire, détaillant les avantages et économies qui résulteraient de l'achat d'une cuisinière à gaz, rendus nécessaire par la prolongation de la durée de la cantine scolaire

Achat d'une cuisinière à gaz pour la cantine scolaire.

Envoyé le 1 avril 1938
Reçu le 29 avril 1938

Le Conseil décide cet achat à l'unanimité, dont le montant soit 16.500 frs environ sera inscrit au budget additionnel de 1938 et autorise M. le Maire à traiter avec la Sté Anonyme par le gaz et l'électricité.

Refection de la rue du pont de pierre

Le Conseil, après avoir, entendu l'exposé de M. Leborgne, sur les travaux qui seraient nécessaire pour l'entretien de cette voie, caniveaux, empierrement et goudronnage, bande pavée, etc...

Décide de faire dresser un devis par M. Chomat, en vue d'un appel d'offres.

Rue du pont de pierre. alignement Prevost

M. le Maire expose à l'assemblée que d'après l'entrevue qu'il a eue avec M. Prevost, celui-ci serait d'accord pour céder son terrain à condition que l'alignement soit effectué également devant les autres propriétés, mais que si l'on réalise cette opération partiellement, il s'en tiendra à sa dernière proposition.

Il est convenu de demander à M.M. Prevost, Gond et Lefevre leurs conditions de cession.

lettre Cormery

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormery, demandant si la commune accepterait les voies des lotissement "La Prairie, Petit Chez soi et jardins d'Orsay, si le gaz n'y est pas installé". Cette question est renvoyée à la commission des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Courton *Seborg* *Indreux* *Dessin*
H. Sping Blanchet *Baumont* *Levy*
maury *Journa* *Abbé Noël*

Deuxième mai mil neuf cent trente huit, convocation du Conseil Municipal, pour le samedi 4 Juin à 18h, à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire *Indreux*

Réunion du 4 Juin 1938

Le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, le quatre juin mil neuf cent trente huit, à quinze heures, sous la présidence de M. Decauville, Maire.

14
Étaient présents : M. M. Decauville, Maire, Leborgne, Deschamps, adjoint, Blanchet, Leroux, Magnier, Lefèvre, Delbès, Faurat, Tour. Saint, Lagson, Rouquin, Nautrez, Lecourtin, Bouteute, Dupré Delahaye.

Excusés : M. M. Chartier, adjoint, Favre, Gros, Flutin, Hémegnan.
M. le Maire fait part du décès de M. Cholet, premier adjoint et demande de suspendre la séance en signe de deuil.

M. Caustant donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à M. le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

lettre Provost

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Provost, au nom de plusieurs propriétaires de l'avenue des Chênes, demandant la pose d'une borne fontaine. Le conseil renvoie cette lettre à la commission des travaux.

Heures des trains

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la société nationale des chemins de fer français, l'informant de l'impossibilité de changer actuellement les heures des trains.

lettre Niederhausen

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Niederhausen demandant le paiement d'un travail qu'il a effectué en 1934 sur les terrains de la gare de l'état.

Ligne Paris - Limours

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, du 14 Mars l'informant que le transbordement des voyageurs en gare de Mussy-Palaiseau n'est que provisoire en attendant que soit terminée l'électrification actuellement en cours d'exécution de la section de Mussy-Palaiseau à Saint-Rémy-les-Chevreux.

lettre St^e Sifonaise contrôle de l'eau

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Sifonaise des Eaux, en date du 22 Mai, répondant aux observations de la commission de contrôle de l'eau. Le Conseil décide que cette commission se réunira prochainement, en demandant à la Société Sifonaise de mettre un agent à sa disposition, afin de la renseigner utilement.

lettre St^e Sifonaise des Eaux - Garage

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Sifonaise des Eaux, en date du 26 avril, relative au garage de la rue de l'Épave. Le Conseil renvoie cette lettre à la commission des travaux.

lettre Lorin - Ecoles

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Lorin, concernant le terrain à acquérir pour la construction d'écoles à Mondétour. Le conseil décide de convoquer M. Lorin, après la réunion avec M. l'inspecteur primaire le 14 Juin.

Ligne Paris - Chartres

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise du 4 Mai 1938, l'informant que la compagnie du Métropolitain se propose de prolonger le quai du terminus de la ligne de Chartres, par une piste, aboutissant à un escalier